

En 2016, la consommation de soins hospitaliers (établissements des secteurs public et privé) s'élève à 92,3 milliards d'euros. Elle représente 46,5 % de la consommation de soins et de biens médicaux (CSBM) et 5,9 % de la consommation finale effective des ménages.

L'Assurance maladie finance 91,4 % des dépenses de soins hospitaliers en 2016.

La consommation de soins hospitaliers s'élève à 92,3 milliards d'euros en 2016

L'ensemble de l'hospitalisation en court séjour (médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie), moyen séjour (soins de suite et de réadaptation) et psychiatrie donne lieu à une dépense de soins s'élevant à 92,3 milliards d'euros en 2016 (*tableau 1*). Le secteur hospitalier ne comprend pas, dans les comptes de la santé, l'hospitalisation de longue durée (souvent appelée long séjour). Celle-ci est comptabilisée avec les autres dépenses de soins de longue durée : soins en établissements pour personnes âgées (Ehpa, Ehpad) ou handicapées, et services de soins infirmiers à domicile (Ssiad). La part de la consommation de soins hospitaliers dans l'ensemble de la consommation de soins et de biens médicaux (CSBM) est en légère hausse : elle est passée de 46,0 % en 2006 à 46,5 % en 2016. Pour la situer dans l'ensemble de l'économie, la consommation de soins hospitaliers représente 5,9 % de la consommation finale effective des ménages en 2016. Cette part a légèrement augmenté depuis 2006 (+0,4 point) [*graphique 1*]. Depuis 2010, en raison notamment de la croissance modérée des prix dans le secteur hospitalier, la progression de la consommation de soins hospitaliers est inférieure à 3,0 %, alors qu'elle se situait entre 3,4 % et 3,9 % entre 2006 et 2010 (*graphique 2*).

Dans le secteur public hospitalier, qui comprend les établissements publics et la quasi-totalité des établissements privés à but non lucratif, la consommation de soins s'élève à 71,3 milliards d'euros en 2016. Elle progresse de 2,2 % en valeur, portée par la croissance des volumes (+1,6 %). L'augmentation des prix dans le secteur public est

modérée (+0,6 %) en raison du ralentissement de la masse salariale hospitalière amorcée depuis quelques années. Dans le secteur privé hospitalier, qui comprend principalement les cliniques privées à but lucratif, la consommation de soins (y compris les honoraires perçus en établissement) s'établit à 21,0 milliards d'euros en 2016. Elle progresse de 2,0 % en valeur, entièrement portée par la hausse des volumes (+3,4 %). En revanche, les prix ont nettement baissé en 2016 dans le secteur privé (-1,3 %), tout comme en 2015. Cette baisse s'explique notamment par la modération des frais de séjour, ainsi que par la modération des dépassements d'honoraires des praticiens (+2,2 % après +4,2 % en 2015).

Un financement presque exclusif par l'Assurance maladie

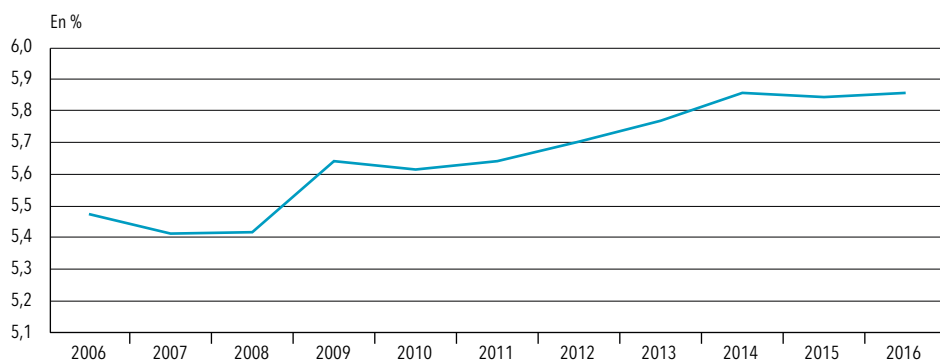
La place de la Sécurité sociale est prépondérante dans la couverture des dépenses de soins hospitaliers (91,4 % en 2016). En comparaison, elle finance 77,0 % de l'ensemble de la CSBM (*graphique 3*). L'intervention des autres financeurs est donc très faible. La part des organismes complémentaires est cependant en progression depuis 2006 (5,1 % en 2016 contre 4,4 % en 2006), tandis que la part de la Sécurité sociale diminue (91,4 % en 2016 contre 92,0 % en 2006). Ces évolutions s'expliquent, d'une part, par les hausses du forfait journalier hospitalier (+1 euro en 2007 et +2 euros en 2010) et des tarifs journaliers de prestations (TJP), qui servent de base au calcul des tickets modérateurs à l'hôpital public, et d'autre part, par la mise en place, fin 2007, de la participation des assurés de 18 euros pour les actes lourds et le relèvement de son seuil d'application en 2011. ■

Tableau 1 Consommation de soins hospitaliers et consommation de soins et de biens médicaux depuis 2006

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Consommation de soins et de biens médicaux (en millions d'euros)	153 246	159 440	164 699	169 836	173 477	178 741	182 600	186 071	191 158	194 043	198 538
Consommation de soins hospitaliers (en millions d'euros), dont :	70 549	72 946	75 390	78 335	80 315	82 457	84 564	86 680	89 069	90 360	92 340
- soins hospitaliers en secteur public	54 382	56 240	57 939	60 211	61 701	63 294	64 952	66 779	68 635	69 724	71 290
Évolution (en %) - Valeur	3,5	3,4	3,0	3,9	2,5	2,6	2,6	2,8	2,8	1,6	2,2
- Prix	1,8	2,1	0,4	0,9	-0,5	-0,2	0,0	0,8	0,7	-0,5	0,6
- Volume	1,7	1,3	2,6	3,0	3,0	2,8	2,7	2,0	2,1	2,0	1,6
- soins hospitaliers en secteur privé	16 167	16 706	17 451	18 124	18 614	19 163	19 612	19 901	20 434	20 635	21 050
Évolution (en %) - Valeur	5,2	3,3	4,5	3,9	2,7	2,9	2,3	1,5	2,7	0,9	2,0
- Prix	0,5	1,8	1,0	0,5	0,6	0,6	0,3	-0,3	-0,2	-1,1	-1,3
- Volume	4,7	1,5	3,4	3,3	2,1	2,4	2,1	1,7	2,9	2,1	3,4
Part de la consommation de soins hospitaliers dans la consommation de soins et de biens médicaux (en %)	46,0	45,8	45,8	46,1	46,3	46,1	46,3	46,6	46,6	46,6	46,5

Champ > France métropolitaine et DROM (non compris Saint-Martin et Saint-Barthélemy, y compris Mayotte), y compris le SSA.

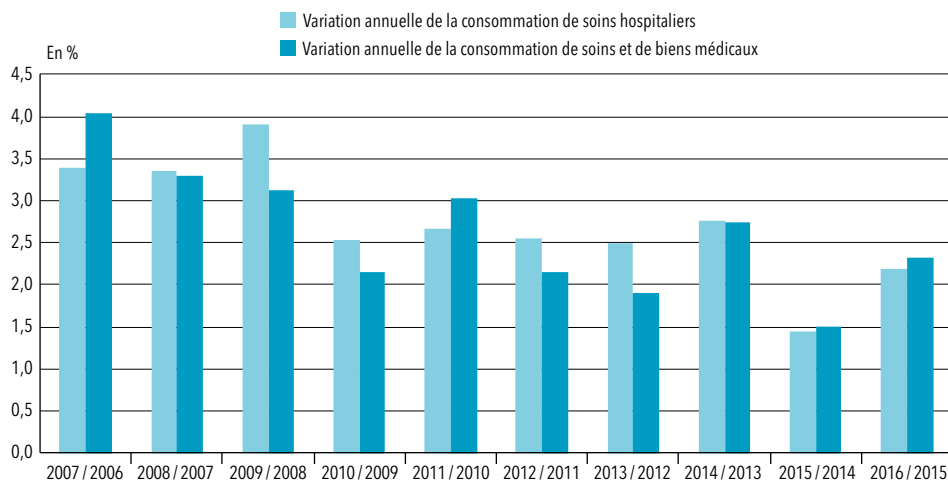
Source > DREES, comptes de la santé.

Graphique 1 Évolution de la part de la consommation de soins hospitaliers dans la consommation effective des ménages depuis 2006

Champ > France métropolitaine et DROM (non compris Saint-Martin et Saint-Barthélemy, y compris Mayotte), y compris le SSA.

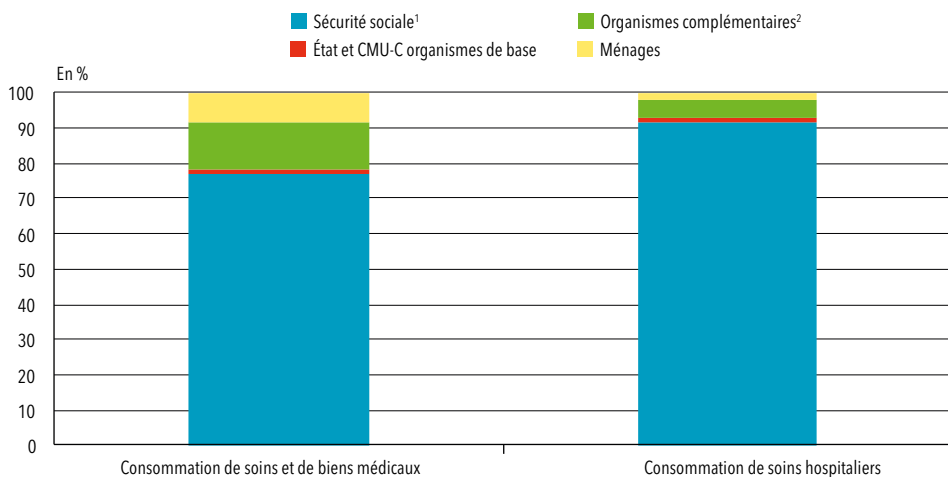
Sources > DREES, comptes de la santé ; Insee, comptes nationaux, base 2010, traitements DREES.

Graphique 2 Évolution annuelle de la consommation de soins hospitaliers et de la consommation de soins et de biens médicaux depuis 2006



Champ > France métropolitaine et DROM (non compris Saint-Martin et Saint-Barthélemy, y compris Mayotte), y compris le SSA.
Source > DREES, comptes de la santé.

Graphique 3 Structure de financement de la consommation de soins en 2016



CMU-C : couverture maladie universelle complémentaire.

1. Y compris le déficit implicite des hôpitaux publics.

2. Y compris les prestations CMU-C versées par ces organismes.

Champ > France métropolitaine et DROM (non compris Saint-Martin et Saint-Barthélemy, y compris Mayotte), y compris le SSA.

Source > DREES, comptes de la santé.

Encadré Sources et méthodes**Champ**

Le champ retenu pour les résultats globaux présentés ici concerne la consommation de soins hospitaliers des établissements de santé des secteurs public et privé en 2016, en France métropolitaine et dans les DROM (non compris Saint-Martin et Saint-Barthélemy, y compris Mayotte), y compris le service de santé des armées (SSA). Les dépenses de soins des personnes âgées en établissements (soins de longue durée et soins en maisons de retraite) sont exclues.

Définitions

Dans les comptes de la santé, la distinction entre les deux secteurs ne repose pas sur leur statut juridique, mais sur leur mode de financement :

- > **Secteur public** : il regroupe les établissements de santé publics et la quasi-totalité des établissements privés à but non lucratif.
- > **Secteur privé** : il regroupe principalement les établissements à but lucratif.
- > **Consommation de soins hospitaliers** : ensemble des services (soins et hébergement) fournis par les hôpitaux du secteur public et par les établissements du secteur privé (à but lucratif ou non).
- > **Consommation de soins et de biens médicaux** : elle représente la valeur totale des biens et services médicaux qui concourent au traitement d'une perturbation provisoire de l'état de santé.
- > **Consommation finale effective des ménages** : elle inclut tous les biens et les services acquis par les ménages résidents pour la satisfaction de leurs besoins, que ces acquisitions aient fait, ou non, l'objet d'une dépense de leur part. La consommation effective des ménages comprend donc, en plus des biens et des services acquis par leurs propres dépenses de consommation finale, les biens et les services qui, ayant fait l'objet de dépenses de consommation individuelle des administrations publiques ou des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM), donnent lieu à des transferts sociaux en nature de leur part vers les ménages.

Pour en savoir plus

- > **Beffy, M., Roussel, R., Héam, J.-C. et al. (dir.) (2017).** *Les dépenses de santé en 2016 - Résultats des comptes de la santé.* Paris, France : DREES, coll. Panoramas de la DREES-santé.